



UNSa Justice

ufap.bmao@gmail.com

AGRESSION AU SMPR

Baie-Mahault, le 15 juillet 2024

Dimanche 14 juillet 2024, dans l'après-midi, un pensionnaire déjà affecté au quartier disciplinaire qui se trouvait en salle d'attente au SMPR a agressé un collègue.

A l'ouverture de la porte de la salle d'attente, ce dernier a forcé le passage en bousculant l'agent. Celui-ci ne s'est pas arrêté à ça puisque lorsque le surveillant a voulu s'interposer pour l'empêcher de foncer sur l'infirmière il a essayé de lui arracher le trousseau de clef et a passé son bras autour du cou de l'agent pour l'étrangler. L'issue aurait pu être pire. Heureusement qu'il est parvenu à se dégager.

Le forcené quant à lui s'est réfugié à l'étage dans une salle. Les collègues présents sont intervenus et ont pu l'enfermer dans cette salle afin de sécuriser la zone.

L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault réclame plus que jamais des structures adaptées de type UHSA/UHSI. Il est urgent que l'administration prenne des dispositions pour la gestion de ces personnes détenues qui sous couvert de maladies psy agressent, écrasent, malmènent, détruisent les personnels. Que l'administration nous donne les moyens de travailler et gérer nos détentions en toute sécurité à l'instar des établissements de l'hexagone.

Les agressions se suivent et se ressemblent. Aucune évolution. A croire que nous sommes un département entièrement à part.

L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault apporte un soutien indéfectible à l'agent agressé et lui souhaite un prompt rétablissement.

L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault félicite aussi les personnels qui sont intervenus pour gérer l'incident et maîtriser ce forcené.

L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault déplore une fois plus cette violence gratuite contre des agents épuisés par la charge de travail et dénonce l'augmentation des personnes détenues aux profils dangereux et psychologiquement ingérables.

L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault condamne cet acte et exige une sanction exemplaire à l'égard de ce délinquant et demande son transfert à l'issue de sa peine du quartier disciplinaire.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice

Karine PRETERIENS

